



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

Absents excusés :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;
M. Arnaud MERCIER ;
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.12.07 : Subvention pour surcharge foncière : approbation du bilan des attributions 2007

- **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Lors du conseil communautaire du 21 février 2006, l'approbation du programme local de l'habitat (PLH) marquait l'engagement de Versailles Grand Parc à développer un habitat de qualité, diversifié et adapté aux besoins des populations du territoire.

En application de ce Programme Local de l'Habitat, le conseil communautaire du 27 juin 2006 a approuvé le règlement d'une subvention pour surcharge foncière à destination des opérations de logement social pérenne.

Conformément à l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la communauté de communes, du fait de la mise en place d'un PLH, peut bénéficier du reversement des

prélèvements instaurés en application de l'article 55 de la loi SRU. Pour l'année 2007, ce reversement s'est élevé à 282 005.32 euros.

Pour répondre à la demande du préfet sur l'utilisation de ces fonds SRU en 2007, une délibération approuvant les dépenses est nécessaire.

En 2007, le bureau communautaire a accordé 2 030 000€ de subventions pour 17 opérations, représentant 216 logements :

Programmes ayant obtenu un accord de subvention en 2007										
Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Montant de l'aide Grand Parc accordée	Programme					
					Acquisition-Amélioration			Construction neuve		
					PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS
Fréha	7, rue du Maréchal Foch	Viroflay	3	45 000 €	3					
I3F	Bd Exelmans	Versailles	25	200 000 €	2	9			2	12
I3F	Lot 2 : Rue Madeleine Tuilerie	Viroflay	20	205 000 €				1	19	
I3F	Lot 3 : Rue Roger Deprès	Viroflay	4	50 000 €				2	2	
I3F	Lot 4 : Rue du Maréchal Foch	Viroflay	14	150 000 €				2	12	
I3F	Ferme Sainte Marie	Bois d'Arcy	23	210 000 €				3	15	5
I3F	Centre de quartier	Bois d'Arcy	34	300 000 €				4	22	8
I3F	6, rue Edouard Lefèbvre	Versailles	13	65 000 €						13
I3F	59, avenue du Gal Leclerc	Viroflay	11	55 000 €						11
I3F	61 avenue du Gal Leclerc	Viroflay	17	185 000 €				3	14	
Moulin Vert	14, rue de l'Ermitage	Versailles	1	15 000 €	1					
Prologues	2 ter rue du parc de Clagny	Versailles	1	15 000 €	1					
Prologues	Val de Bièvres	Buc	1	15 000 €	1					
Versailles Habitat	29, avenue de Saint Cloud	Versailles	11	125 000 €	3	8				
Versailles Habitat	14, rue du vieux Versailles	Versailles	6	75 000 €	3	3				
Versailles Habitat	La Butte au Beurre	Jouy-en-Josas	26	260 000 €				6	20	
Versailles Habitat	Clos des Nouettes, 97 rue Yves Lecoq	Versailles	6	60 000 €					6	
TOTAL dépenses engagées au titre 2007			216	2 030 000 €	14	20	0	21	112	49

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le bilan des attributions de subventions pour l'année 2007 concernant les opérations suivantes :

- 45 000 € à Fréha pour une opération de 3 logements sociaux à Viroflay
- 200 000 € à I3F pour une opération de 25 logements sociaux à Versailles
- 205 000 € à I3F pour une opération de 20 logements sociaux à Viroflay
- 50 000 € à I3F pour une opération de 4 logements sociaux à Viroflay
- 150 000 € à I3F pour une opération de 14 logements sociaux à Viroflay
- 210 000 € à I3F pour une opération de 23 logements sociaux à Bois d'Arcy
- 300 000 € à I3F pour une opération de 34 logements sociaux à Bois d'Arcy
- 65 000 € à I3F pour une opération de 13 logements sociaux à Versailles
- 55 000 € à I3F pour une opération de 11 logements sociaux à Viroflay
- 185 000 € à I3F pour une opération de 17 logements sociaux à Viroflay
- 15 000 € à Moulin Vert pour une opération de 1 logement social à Versailles
- 15 000 € à Prologues pour une opération de 1 logement social à Versailles
- 15 000 € à Prologues pour une opération de 1 logement social à Buc
- 125 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 11 logements sociaux à Versailles
- 75 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 6 logements sociaux à Versailles

- 260 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 26 logements sociaux à Jouy-en-Josas
- 60 000 € à Versailles Habitat pour une opération de 6 logements sociaux à Versailles

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

